



La Balme de Sillingy, le 27 avril 2023

## DÉCISION N° 2023-053

**Objet : Demande de subvention pour les équipements de la Police Pluricommunale**

**Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

### DECIDE

Article 1 : De solliciter l'Etat et la Région pour l'attribution de subvention pour les équipements de protection de la Police Pluricommunale.

Article 2 : Dans le cadre de l'équipement de protection des agents de la police Pluricommunale, équiper les agents de deux gilets pare-balles, de quatre caméras piétons, de deux armes de poing, d'un pistolet à impulsion électrique et de deux générateurs incapacitants de plus de 100ML, pour un investissement de 12827 euros TTC.

Article 3 : La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,  
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte :  
tenu De sa réception en Préfecture le 28/04/2023  
De sa publication le 28/04/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.